

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021**

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 20 mai 2021 à 19 heures 00 à la salle des Combes.  
Convocation faite le 14 mai 2021.

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles sur l'Anglin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Combes, sous la présidence de M. Jean-Marc AURIAULT, maire.

### **Membres présents :**

Jean-Marc AURIAULT  
Mme Lydie DUBOIS  
M. Paul PIERRON  
M. Albert BARDOU  
Mme Claudie GUIONNET  
M. Adrien TRICOCHÉ  
Mme Martine SIMEONS  
M. Roberto MACCHIARELLI  
Mme DOMINIQUE BASTARD

### **Membres absents excusés :**

M. Jean-Marie PETIT-CLAIR , représenté par  
Mme Lydie DUBOIS

M. Paul PIERRON est élu secrétaire de séance.

## **COMPTE-RENDU DE LE SÉANCE DU 20 MAI 2021**

Les comptes-rendus de la séance du 1er avril 2021 et de la réunion extraordinaire du 17 avril sont adoptés à l'unanimité.

### **I / OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Dans le cadre de la loi ALUR, le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aurait dû intervenir au 31/12/2020. Cette date butoir a fait l'objet d'un report au 1er juillet 2021.

Un PLUI est un document d'urbanisme qui, à l'échelle intercommunale, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable, et la formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Ce transfert de compétence prendra effet, sauf opposition par une minorité de blocage par au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population de la Communauté d'Agglomération.

M. le Maire expose que, sans contester les principes et les objectifs de la loi, l'élaboration d'un plan intercommunal est susceptible d'avoir un impact négatif pour le développement et la vitalité des communes rurales au sein d'un territoire qui ne représente pas une homogénéité. Si les contraintes liées à la protection du patrimoine et du site impactent fortement les marges de manœuvre en matière d'urbanisme à Angles, il considère qu'une vision plus large doit être adoptée. Il indique que peu d'échanges ont eu lieu depuis le début de l'année et estime que le processus de présentation aux communes par le cabinet Auddicé intervient tardivement.

M. BARDOU, tout en entendant la crainte de certaines communes, estime que la commune n'a pas de crainte à avoir. En effet, les protections des bâtiments inscrits et le classement du site entraînent déjà des contraintes fortes en termes d'aménagement. Il souligne également que l'élaboration d'un plan intercommunal pourrait permettre une révision des règles actuellement en vigueur. La nécessité d'une telle révision a été constatée par le passé.

Mme BASTARD et M. MACCHIARELLI se sont exprimés dans le même sens.

Le Conseil Municipal décide de se prononcer par vote à bulletin secret sur l'opposition au transfert de compétence du PLU vers un PLUI.

Votants : 10 Exprimés : 10 dont 3 voix « OUI » et 7 voix « NON »

Les membres du Conseil Municipal votent à 7 voix contre le projet de délibération et 3 voix pour l'opposition au transfert de compétence du PLU à la Communauté d'Agglomérations.

## **II / DROIT DE PLACE POUR L'INSTALLATION DE FOOD TRUCKS**

Un diagnostic a été établi par le service tourisme de Grand Châtellerauld concernant un manque certain de propositions de restauration sur la saison touristique.

Ce service propose l'installation de food trucks sur la commune pour remédier à ce manque de restauration,

Vu la délibération prise en 2018 pour l'instauration de droit de place à hauteur de 60 € / jour, le Conseil Municipal décide d'instaurer des droits de place à la journée pour ces restaurants éphémères qui pourraient s'installer sur la commune du 10 juillet 2021 au 20 août 2021 midi et soir avec un roulement hebdomadaire.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'instaurer des droits de place à hauteur de 25€ / jour.

## **III / PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION D'UN AGENT**

Vu la convocation à la visite médicale d'un agent municipal à Chasseneuil sur les congés scolaires , seule période compatible avec le temps de travail de l'agent.

Vu le barème applicable aux frais kilométriques soit 0,29 € / km.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour le versement d'une indemnité de 24,30 € à l'agent.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le remboursement des frais de mission de cet agent.

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

- Mme SIMEON demande qu'au prochain Conseil Municipal soit abordée la question de poursuite ou non du projet d'ouverture à la visite de la Chapelle St Croix en contre partie de certains travaux.

M. Le maire confirme que cette proposition peut être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Mme DUBOIS précise que la demande d'ajout d'un point peut émaner d'un seul conseiller municipal pour être ajouté et étudié en Conseil Municipal du 24 juin 2021.

- M. BARDOU demande à ce que le dossier du lagunage soit développé suite au rendez-vous avec Eaux de Vienne.

M. Le maire précise qu'un rendez-vous avec le Président de Eaux de Vienne a été obtenu. Il a eu lieu de 20 mai 2021. Au cours de cette réunion le syndicat a :

- exposé le processus de sélection des entreprises qui réaliseront les travaux
- fait part des contraintes liées au contexte sanitaire pour le traitement des boues et des conditions climatiques à respecter pour la réussite du chantier qui impliquent une

- réalisation au printemps 2022.
- indiqué que le mode de fonctionnement dégradé actuel n'a pas d'impact sur le milieu y compris la source située en aval
- pris l'engagement de contrôles réguliers de l'eau de la rivière et de diffusion des résultats.

Au cours de cette réunion, Eaux de Vienne a été sollicité pour exposer la situation et le calendrier des travaux au cours d'une réunion publique.

- Mme GUIONNET mentionne des stationnements de camping-cars Route de Vicq et qu'il devient important de prévoir une signalisation adaptée à la réglementation.

M. Le Maire précise que le projet est à l'étude et que 2 panneaux d'interdiction sont prévus Rue St Jean et à l'accès au Quai Périvier. Des panneaux aux normes directionnels et de sens obligatoire vont être installés pour diriger ces véhicules vers l'aire de la Salle des Fêtes.

- M. MACCHIARELLI mentionne, quant à lui, la nécessité d'avancer sur les dossiers SIMER, le lagunage, le maintien de l'école, la sortie du Bulletin Municipal ainsi que Angles Infos. Il ajoute qu'il serait souhaitable de développer la communication aux habitants et prévoir une réunion publique tout début juin.

M. Le maire considère que pour la préparation d'une réunion et pour permettre la présence de résidents secondaires, cette réunion doit avoir lieu en juillet.

- Mme SIMEON s'interroge sur la suite donnée aux derniers échanges avec le SIMER concernant le futur mode de collecte.

M. le Maire indique que des compléments d'informations sollicitées restent attendues.

Mme BASTARD précise que la visite des 47 communes a débuté le 17 mai. Cette visite concerne le portage des bacs avec une explication du fonctionnement à venir auprès de chacun des habitants du bourg qui seront en porte à porte et nécessite un accord définitif avec le SIMER.

M. BARDOU précise que l'intervention de la commune a permis d'obtenir des améliorations par rapport au projet initial du SIMER : les habitants qui étaient en porte à porte le resteront. Mme SIMEON précise qu'en revanche à ce stade, le SIMER n'envisage pas la possibilité d'avoir accès en même temps au point d'apport collectif.

- M. BARDOU questionne sur :
  - l'avancement du dossier « circulation » ; le Maire confirme qu'un rendez-vous avec le bureau d'étude de la CAGC est en cours de fixation.
  - La remise en état du talus du château suite à l'installation d'une nacelle pour nettoyage : Deltour a sollicité l'entreprise pour remise en état.

Il précise enfin que le SIMER a débuté les travaux de remise en état de la traversée du Champ de Foire avec une fin des travaux prévu le 25 mai. Il sera nécessaire d'attendre un moment de stabilisation du terrain avant l'utilisation normale de la traversée pour un maintien du revêtement dans le temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.